

célébration de messes en faveur des âmes abandonnées du purgatoire, et pour l'entretien du sanctuaire de Saint-Nicolas entièrement consacré au suffrage des saintes âmes.

L'appel que nous faisons est approuvé par Mgr l'archevêque de Montréal.

L'effort demandé est minime, le résultat à obtenir est immense. Pensons y et ne repoussons pas cet appel que les saintes âmes nous adressent au milieu de leurs souffrances : elles nous en seront reconnaissantes.

Toute personne qui, jusqu'à la fin de l'année 1902, recueillera cinquante noms et souscriptions d'associés recevra une médaille du Saint-Père.

Les noms, prénoms et souscriptions des personnes qui désirent s'associer à la Pieuse Union doivent être transmis à Mgr T'Serclaes, président du Collège Ecclésiastique Belge, rue du Quirinal, 26, à Rome (Italie), qui enverra en retour le livret contenant les statuts, privilèges et indulgences de la Pieuse Union.

S'adresser également à lui pour obtenir des listes de zélateurs destinées à l'inscription des noms et des appels de propagande, ainsi que pour les commandes au petit manuel, *le Perpétuel Secours*.

Montréal, le 12 février 1902.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 8 février 1902.

M. l'abbé Anaclet-Olivier Péliisson, du diocèse de Québec, décédé, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé Joseph Durocher, du diocèse de Sherbrooke, décédé, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre,
Chancelier.